



**Commune de Civrieux d'Azergues
Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mai 2014**

L'an deux mil quatorze, le 20 mai à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaiènt Présents : Marie-Pierre TEYSSIER, Michel PASSARELLI, Liliane DALLA LIBERA, Gabriel BARROT, Mylène ROLAND, Gérard MOREL, Gérard GALOIS, Christine CHENIVESSE, Etienne du CHAFFAUT, Loïc BOUCHARD, Isabelle ADELINÉ, Gabriel EHRET, Denis BINAUD, Béatrice CESARI

Etait absente Excusée : Françoise BRESSON qui donne pouvoir Mylène ROLAND
Secrétaire de séance : Isabelle ADELINÉ

Nombre de conseillers en exercice: 15 présents : 14 votants: 15

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

Modification du PLU

La commission d'urbanisme a souhaité lancer une modification pour rectifier l'OAP des Verchères (Orientation d'Aménagement et de Programmation) et supprimer l'emplacement réservé n°9, modifier le nuancier et mettre en compatibilité des règles d'assainissement en zone Ui.

Le cabinet 2BR, architectes-urbanistes a été retenu pour mettre en œuvre cette modification, pour le prix 5 940€TTC ; il convient d'accepter cette proposition.

Il est nécessaire de prendre une délibération et un arrêté pour prescrire la modification du PLU.

Mme Césari demande si plusieurs bureaux ont été consultés, il lui a été répondu que seul le cabinet 2BR a été contacté.

M. Ehret attire l'attention sur le fait que cette modification de voirie de l'OAP, entrainerait des problèmes de sécurité aussi bien pour les piétons que pour les véhicules. Il craint également que la voirie ne respecte pas les caractéristiques techniques puisqu'elle sera réalisée par le promoteur et non par la communauté de Communes. Il souhaite que les élus soient attentifs au problème de stationnement éventuel du nouveau projet ;

Le nuancier des façades a été retravaillé lors de la dernière modification : M. Bouchard précise qu'il s'agit seulement de rajouter quelques couleurs pour égayer la commune.

Mme le Maire soumet au vote : par 3 voix contre et 12 pour, la modification du PLU est prescrite, et la proposition du cabinet 2BR est acceptée pour la mise en œuvre de cette modification du PLU.



Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire, composée de six membres titulaires et 6 membres suppléants. Toutefois, il doit être proposé à M. le Directeur régional des finances publiques une liste représentative composée de 24 noms de contribuables. Il en est donné lecture.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette proposition.

Désignation du délégué élu au CNAS

Compte tenu que le comité d'œuvres sociales du personnel communal adhère au CNAS, il est nécessaire de prendre une délibération pour désigner le délégué titulaire d'un mandat électif.

Marie Pierre TEYSSIER a été désigné en tant que délégué.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Désignation des membres du plan communal de Sauvegarde

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de mettre à jour le PCS avec les élus en place. Une copie de ce document est remise à chaque conseiller.

Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au Conseil d'Administration de l'Espace Pierre Folles

La commune de Civrieux étant commune fondatrice, le SIVU n'existant plus, le musée est géré par une association présidée par M. PRUNET.

Mme CHENIVESSE Christine est nommée titulaire

M. BINAUD Denis est nommé suppléant

Répartition des subventions au club du GSC

La commission propose de répartir la subvention totale d'un montant de 4 080€, de la façon suivante : 450€ pour les 8 clubs (TCS, futsal, hand ball, amicale Boules, Team Synchro, Tennis de table, Bing Bang Club, club de tarrot) et 480€ pour le GSC.

Mme le Maire soumet au vote : accord à l'unanimité.

Subvention Club de Chiens : La somme de 120€ avait été attribuée à ce club, lors de vote du budget, mais suite à une erreur matérielle, elle ne figure pas dans la liste des subventions ;

Mme le Maire propose de la rajouter afin qu'elle puisse être versée.

Vote du conseil : accord à l'unanimité

Suspension acquisition terrain M.Péronon

Par délibération du 24/02/2014, la précédente équipe municipale avait décidé d'acquérir la propriété de M. Péronon, située près de la zone de loisirs des bords de l'Azergues. Mme le Maire informe qu'après avoir pris contact avec le Président du Syndicat de la Basse Vallée d'Azergues, il serait possible d'obtenir une subvention par le biais de la loi Barnier, pour participer à cette acquisition. Elle propose au conseil de surseoir à cette acquisition le temps des démarches administratives. Le propriétaire est informé et accepte cette proposition.

Vote du Conseil municipal : 2 abstentions et 13 pour.



Cession terrain propriété Zogbi

Dans le cadre du projet immobilier sur cette parcelle, la commission souhaite qu'un sentier piétonnier d'une largeur de 1.50m environ soit réalisé, de la RD 653 à la RD 385. Il sera demandé au propriétaire de céder le terrain ; la cession serait gratuite, mais les frais de géomètre et notaire à la charge de la commune.

Le conseil municipal par 1 contre, 1 abstention et 13 pour autorise Mme le Maire à engager les démarches et signer tous documents nécessaires à cette transaction.

Compte rendu du Conseil Communautaire du 7 mai 2014.

Mme le Maire fait le compte rendu qui portait principalement sur la répartition des compétences des anciennes communautés de communes à la nouvelle ; concernant CCMOA, seule la compétence « association sportive DOJO » a été restituée à la commune de Chasselay.

Après avoir voté, la compétence « petite enfance » et « centre aérée » a été prise par la CCBPD.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la prise de 2 nouvelles compétences par la CCBPD à savoir :

- Etudes relatives à l'organisation des transports
- Etude sur la valorisation touristique et culturelle dans le cadre de politiques contractuelles (pays d'art et d'histoire)

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Mme Césari interroge Mme le Maire sur son vote pour la compétence petite enfance et centre de Loisirs, elle répond qu'elle a voté pour ce transfert de compétence à la Communauté de communes ; la compétence sera donc reprise par la CCBPD à compter du 1^{er} juillet 2014.

Acquisition matériel bancs et cendriers

Cette question sera préalablement étudiée par la commission environnement et présentée lors de la prochaine réunion.

Travaux salle du Conseil Municipal

Lors des séances de conseil municipal, l'assistance étant nombreuse, afin de l'accueillir, des aménagements de la salle sont nécessaires.

Reporté également en commission bâtiments.

Désignation (appellation) des deux nouveaux parkings

Désignation (appellation) des 2 nouveaux parkings

1 – parking rue de l'église - proposition : « parking Auguste Bourgeay »

2 – parking vers maison de l'Europe – proposition « parking Abbé Valluy »

Reporté en commission voirie.



Compte rendu Commissions et Syndicats

- **Affaires scolaires** : Rythmes scolaires

Mylène Roland indique que la commission scolaire a retenu les horaires suivants :

lundi / mardi / jeudi : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Mercredi : 8h30-11h30

Vendredi : 8h30-11h30 et activités pédagogiques de 13h30 à 16h30.

Le choix de l'apprentissage a été arrêté au vendredi après-midi car la disponibilité des intervenants ce jour-là et l'organisation étaient plus simple en regroupant sur ½ journée. Cet horaire a été présenté aux enseignants et parents d'élèves délégués ; un conseil d'école extraordinaire est fixé au 27 mai pour valider cette proposition, qui sera à l'essai pour un an. Mme le Maire soumet au vote : 2 abstention et 13 pour.

Mme Césari fait remarquer qu'en retenant cette option l'intérêt de l'enfant n'est pas privilégié, la journée n'ayant pas été raccourcie. Cependant, elle s'accorde à dire qu'il s'agit là de la façon la plus souple et moins onéreuse pour la commune de mettre en place cette réforme.

- **Urbanisme** : réunions du 28 avril et 19 mai

M. Bouchard fait le compte rendu des deux réunions.

M. Ehret demande où en sont les trois dossiers contentieux en urbanisme, Mme le Maire indique qu'ils sont toujours en cours et donnera plus de précisions lors du prochain conseil.

- **Manifestation, Associations, sports, GSC**

M. Morel, responsable de ces commissions, présente le compte rendu de la réunion du 30 avril qui portait principalement sur l'organisation prochaine d'une réunion inter-associations afin de favoriser les échanges entre les différentes associations du village et créer une dynamique.

Il a été évoqué l'idée d'organiser un marché nocturne en collaboration avec l'office du tourisme du Beaujolais.

La répartition des subventions 2014 au GSC.

- **Culture et patrimoine**

Michel Passarelli informe que la fête de la musique sera organisée le 21 juin, dans le parc du Château de Notre Dame de Lourdes.

La commission prépare les journées du patrimoine des 20 et 21 septembre 2014.

Il a été évoqué le projet des « Festifs » d'organiser un festival sur les bords de l'Azergues les 12 et 13 septembre, les problèmes d'accès et de sécurité ne sont pas réglés.

- **SIEVA**

Cette réunion portait sur l'élection du bureau et sa mise en place.



Commune de
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380
Communauté de communes Mont d'Or-Azergues
Canton de Limonest
Département du Rhône

COMMISSION D'URBANISME
Le lundi 28 avril 2014

Etaient présents : M.P TEYSSIER, G.BARROT, G.GALOIS, L.BOUCHARD.

Etaient excusés : E. du CHAFFAUT

Etaient absents : /

Membres de la commission urbanisme : M.P TEYSSIER, G.BARROT, G.GALOIS, E. du CHAFFAUT, L.BOUCHARD.

NOUVEAUX DOSSIERS D'URBANISME

DECLARATION PREALABLE	AVIS TECHNIQUE	AVIS de la Commission
DP 069 059 14 F0007 Date de dépôt : 27.03.2014 Demandeur : VIAL Noëlle Nature des travaux : Création ouverture Adresse du terrain : 15, impasse du Drivet 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration respecte les règles du P.L.U.	Favorable.
DP 069 059 14 F0008 Date de dépôt : 04.04.2014 Demandeur : HAVGOUDOUKIAN Nature des travaux : Réfection façade Adresse du terrain : 66, impasse du Trémagnard 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration respecte les règles du P.L.U.	Favorable.
DP 069 059 14 F0009 Date de dépôt : 01.04.2014 Demandeur : DUPERRAY Nature des travaux : Réfection toiture Adresse du terrain : 122, impasse des Verchères 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration respecte les règles du P.L.U.	Favorable.
DP 069 059 14 F0010 Date de dépôt : 25.04.2014 Demandeur : EYLERT Nature des travaux : Changement de destination Adresse du terrain : 22, rue des Prés Secs 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration ne respecte pas le règlement du P.L.U. : Article Ui 12 : 10 places de stationnements prévues au projet sur la parcelle ; nombre de places réglementaires : 24 minimum à prévoir sur la parcelle pour une activité commerciale.	Défavorable.

DP 069 059 14 F0011 Date de dépôt : 28.04.2014 Demandeur : REBIS Nature des travaux : Réfection mur de clôture Adresse du terrain : 60, chemin du Marand 69380 Civrieux d'Azergues	La déclaration respecte les règles du P.L.U.	Favorable.
PERMIS DE CONSTRUIRE	AVIS	
PC 069 059 14 F0003 Date de dépôt : 18.04.2014 Demandeur : DHAOUADI Nature des travaux : Construction de 6 logements Adresse du terrain : Chemin du Marand 69380 Civrieux d'Azergues	Le permis de construire respecte les règles du P.L.U.	Favorable avec condition : l'accès au terrain devra être modifié pour garantir la sécurité des entrées/sorties de véhicules.

- Déclaration d'Intention d'Aliéner : locaux situés 330, route de la Vallée : **pas de préemption**
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : 50, chemin du Marand : **pas de préemption. La commission s'interroge sur le découpage des parcelles qui ne correspond au permis de construire déposé. Un complément d'information sera demandé au notaire.**
- Déclaration Attestant Achèvement Conformité des Travaux Ecole/collège Notre Dame de Lourdes : **favorable.**
- Projet Montée de la Roche A.S.T. : **défavorable au projet en raison du nombre de logements et de l'insertion des constructions dans le site.**
- Projet BEPOS A.S.T. : **favorable au projet sous réserve de l'accord des colotis.**

Heure de fin de commission : 21h30.

Prochaine commission : 19 mai 2014



Commune de
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380
Communauté de communes Mont d'Or-Azergues
Canton de Limonest
Département du Rhône

COMMISSION D'URBANISME
Le lundi 19 mai 2014

Etaient présents : M.P TEYSSIER G.BARROT G.GALOIS E. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

Etaient excusés :

Etaient absents :

Membres de la commission urbanisme : M.P TEYSSIER G.BARROT G.GALOIS E. du CHAFFAUT L.BOUCHARD

NOUVEAUX DOSSIERS D'URBANISME

DECLARATION PREALABLE	AVIS
DP 069 059 14 F0013 Date de dépôt : 02.052014 Demandeur : KAYSER Michel Nature des travaux : Création véranda Adresse du terrain : 129 route de Lyon 69380 Civrieux d'Azergues	Avis favorable
DP 069 059 14 F0014 Date de dépôt : 12.05.2014 Demandeur : QUELIN Delphine Nature des travaux : Division parcellaire Adresse du terrain : Chemin du Plan 69380 Civrieux d'Azergues	Avis favorable

- Déclaration d'Intention d'Aliéner : 60 impasse des Cerisiers : pas de préemption

Heure de fin de commission : 19h45

Prochaine commission : 9 juin 2014.